

DNA ÉTÉ Flore menacée d'Alsace (2)

La mignardise des prés

Deuxième volet de notre série sur la flore en danger d'Alsace, l'œillet superbe ou *Dianthus superbus*, élégante fleur des prairies humides que l'on peut encore admirer de l'été à l'automne en de rares parcelles du Ried Nord.



Rien à voir avec l'œillet d'Inde porté en boutonnière. Notre œillet local est autrement plus superbe.

PHOTO MARINE POUVREAU - CBA



La prairie à 10 000 œillets d'Oberhoffen-sur-Moder. PHOTO MARINE POUVREAU - CBA

« **M**oi, j'y suis pour rien ». Il n'empêche que Madeleine Heinrich a été agréablement surprise d'apprendre que l'exploitation familiale abritait la plus belle prairie à œillets superbes de toute la région.

Invitée fin mai à une réunion en mairie d'Oberhoffen-sur-Moder avec le conservatoire botanique d'Alsace (CBA), elle s'est vu conseiller de ne surtout rien changer à la manière dont la parcelle à fourrage de 5 ha en limite de Schirrhein est gérée. « On est de bons élèves sans le savoir, sourit Madeleine. On n'a pas de lisier donc on n'en met pas sur la prairie. Et on n'a jamais exagéré avec l'engrais. Mais difficile de dire

pourquoi il y a tant d'œillets chez nous ». Quelques parcelles alentour comptent également une belle densité de ces fleurs rares, mais pas dans les mêmes proportions.

La commune d'Oberhoffen-sur-Moder cumule à elle seule près de la moitié des œillets comptabilisés

Ce sont les inventaires de terrain réalisés par le conservatoire botanique d'Alsace qui

ont permis de découvrir cette parcelle à nulle autre pareille. Alors que plus de la moitié des prairies prospectées dans le Ried Nord entre La Wantzenau et Soufflenheim comptent moins de 100 individus, 13 en abritent plus de 500 et une seule, celle de la famille Heinrich, en héberge plus de 10 000 ! Pareille découverte a évidemment ravi le CBA qui justement avait entrepris l'inventaire dans le cadre de la définition d'une stratégie de conservation de l'œillet superbe. Et avant d'envisager une reconquête, tous les efforts visent à stopper la dégradation et maintenir les noyaux de population.

Des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes (APPB) ont déjà été pris pour les secteurs de Hoerd et de Soufflenheim où des spécimens avaient été repérés par le passé, mais au vu de la difficulté à mettre en œuvre ces APPB, le

classement en espace naturel sensible (ENS) des prairies d'Oberhoffen serait peut-être une meilleure option. « La question sera discutée en municipalité », confirme le maire d'Oberhoffen, Gunter Schumacher, qui reconnaît que personne n'avait eu jusqu'ici la moindre idée de la valeur patrimoniale de cette fleur appelée Prächtnaagala par les anciens.

Fleur de regain

Un tel ENS, s'il est accepté par le conseil départemental qui en a la charge, ouvre à la col-

lectivité (département ou commune) un droit de préemption pour éviter toute dégradation. Le printemps incroyablement humide a obligé la famille Heinrich à faucher dès que cela a été possible en juin. Un peu tôt peut-être et il faut espérer que ce changement n'aura pas d'incidence sur l'abondance de l'œillet. Sa floraison lors du regain sera d'autant plus guettée par les botanistes. Elle devrait durer jusqu'à l'automne et la prochaine fauche. Pour le maintien des populations et des habitats, il est recommandé de laisser les plants s'épanouir au moins trois mois entre deux fauches. ■

SIMONE WEHRUNG

Dans les Vosges, un œillet des bois

Si *Dianthus superbus* est une plante qui se plaît dans les zones humides de plaine, on en trouve également une sous-espèce sylvestre dans une partie sud-est du massif vosgien.

L'œillet superbe semble en revanche avoir disparu des vallées de la Bruche et de Villé où l'espèce était pourtant historiquement présente, de même que du Sundgau.

LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE VEILLE

Le conservatoire botanique d'Alsace a élaboré une stratégie de conservation sur une zone où l'œillet superbe est encore bien présent, entre Reichstett et Oberhoffen-sur-Moder. Le CBA s'engage maintenant à ce que les préconisations soient mises en œuvre, notamment dans les deux arrêtés de protection de biotope spécifiquement mis en place à Soufflenheim et à Hoerd pour le protéger. Il rencontre actuellement les propriétaires et exploitants des plus belles prairies à œillets pour les sensibiliser à la présence de l'espèce.



Jusqu'à cette année, Madeleine Heinrich n'avait pas conscience du trésor botanique caché dans l'exploitation familiale. PHOTO DNA - SIMONE WEHRUNG

Nom latin : *Dianthus superbus*

Nom français : Œillet superbe, œillet à plumet, œillet mignardise des prés

Nom allemand/alsacien : Prächtnelke

Étymologie : le nom latin *Dianthus* provient de la contraction des mots grecs « dios » qui signifie dieu et « anthos » qui signifie fleur. L'œillet est donc une véritable fleur divine !

Statut de protection/LR : Ce magnifique œillet se reconnaît très facilement à ses pétales rosés, très étroits et découpés en longues lanières à leur extrémité. Il est protégé au niveau national, et il est ainsi interdit de cueillir, détruire, colporter ou mettre en vente toute partie de la plante.

L'œillet superbe figure également sur la « liste rouge de la flore menacée d'Alsace », liste qui identifie objectivement des plantes rares et en danger.

Répartition géographique et milieu : L'œillet est une espèce typique des prairies humides du Ried. Il est aujourd'hui menacé au même titre que l'ensemble de la flore et de la faune associées à ces prairies pourtant si caractéristiques de l'Alsace. On retrouve encore quelques belles prairies avec un grand nombre d'œillets qui, durant l'été, deviennent une mer de fleurs rosées dispersant une agréable odeur vanillée. Mais la destruction d'une seule parcelle suite à l'urbanisation ou un retournement de prairie peut faire disparaître d'un seul coup des centaines, voire des milliers d'œillets superbes.



Dianthus superbus. PHOTO MARINE POUVREAU - CBA

Particularité : L'œillet se met à fleurir en juillet-août, et cela peut durer jusqu'en octobre, parfois même encore en novembre, quand toutes les autres plantes commencent à faner.